

La Seugne et ses affluents, des cours d'eau classés Natura 2000 ...



Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, qui vise à préserver la biodiversité, tout en prenant en compte les activités humaines. Ces sites ont été sélectionnés de par la présence d'espèces animales et végétales, et de milieux naturels dits d'intérêt communautaire ; car ils sont en dangers, rares, menacés, en voie d'extinction ou propres à un territoire.

La Haute vallée de la Seugne, un site d'une grande richesse écologique.

Parmi les milieux présents sur ce territoire, on peut observer des prairies humides, des forêts alluviales, des mégaphorbiaies (prairies humides à hautes herbes), ... Ces habitats abritent de multiples espèces protégées. Des mammifères sont présents, comme la Loutre d'Europe au corps fuselé qui lui permet d'être une excellente nageuse, le Vison d'Europe une espèce en danger critique d'extinction, les chauves-souris qui chassent nos insectes au fil de l'eau et dans les bocages. De magnifiques insectes peuvent être aussi observés tels que la Rosalie des Alpes aux couleurs vives d'un bleu cendré ou le Lucane-cerf-Volant qui fait un fort bourdonnement lors de son vol. Mais également des papillons comme le Cuivré des Marais au couleur bleuâtre et orangé ou des libellules dont l'Agrion de Mercure, la Cordulie à Corps fin et le Gomphe de Graslin qui parcourent nos cours d'eau, et bien d'autres encore ...



Loutre d'Europe



Vison d'Europe



Cistude d'Europe



Agrion de Mercure



Rosalie des Alpes



Lucane Cerf-Volant



Grand Rhinolophe



Cuivré des Marais

Le SYMBAS pose régulièrement des caméras en bord de cours d'eau, pour observer les mammifères et oiseaux qui y vivent ... Cette année, c'est le Pharaon, la Maine, la Seugne et le Villier qui ont été inventoriés. Plusieurs espèces ont pu être observées telles que des ragondins, mulots, renards, blaireaux, chevreuils, martre des pins, fouine et différents oiseaux comme le pigeon ramier, le geai des chênes, le canard colvert. Mais surtout, ce qui a retenu toute notre attention, c'est l'observation d'espèces protégées telles que la loutre d'Europe, la genette commune, le héron cendré, la chouette hulotte, l'aigrette garzette, le pic vert, le martin pêcheur, et bien d'autres encore



Chouette Hulotte



Loutre d'Europe



Genette commune

Une biodiversité à préserver ! Vous êtes propriétaire ou usager d'une parcelle située en site Natura 2000 et vous souhaitez participer à la mise en œuvre d'actions pour préserver cette biodiversité ? Vous pouvez ! Divers outils Natura 2000 sont à disposition des propriétaires (publics ou privés) et usagers (associations, exploitants agricoles, etc. ...).

- ✚ **Pour les parcelles agricoles, déclarées à la PAC, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** permettent de mettre en œuvre des actions agricoles favorables à la préservation de la biodiversité, en contrepartie d'une rémunération financière. Ainsi, vous pourriez créer une prairie, gérer de manière extensive une prairie par du pâturage, ou adapter les modalités de fauche des prairies ... Les rémunérations varient de 150 à 650 €/ha/an.



- ✚ **Pour les parcelles non déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune), les contrats Natura 2000** permettent de financer, grâce à des aides publiques, des actions de restauration, d'aménagement ou de gestion des espaces naturels : créer une mare, remettre en prairie une friche où sont présents arbustes et ronciers, planter des haies, poser des clôtures pour mettre en place du pâturage, faire faucher ou pâturer une prairie, réaliser une gestion environnementale des boisements, etc ... L'action sera remboursée à 100% pour les propriétaires privés et usagers, et jusqu'à 80% pour les collectivités !



- ✚ **Pour toutes les parcelles situées en site Natura 2000, la charte Natura 2000** vise à valoriser des bonnes pratiques de gestion favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire. Les chartes Natura 2000 peuvent concerner des pratiques de gestion liées aux milieux naturels ou aux activités économiques (randonnées pédestres, équestres, cyclistes, structures d'hébergements (gîtes, camping, ...)). Cette adhésion, qui est gratuite, permet d'être exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



Le saviez-vous ? La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*, de son nom latin) est une espèce de la famille des mustélidés, protégée aux niveaux national, européen et international.

D'une couleur principalement marron et plus clair au niveau du cou, la fourrure de la Loutre est l'une des plus denses chez les mammifères (entre 60 000 et 80 000 poils/cm² de peau). C'est pour l'une de ses raisons que la Loutre était autrefois intensément piégée et chassée pour sa fourrure ; ce qui a conduit à son déclin.

La Loutre est une très bonne nageuse grâce à son corps fuselé, sa tête aplatie, ses pattes palmées et sa queue qui lui sert de gouvernail et de propulseur. Elle fréquente le réseau hydrographique et les annexes des cours d'eau (zones humides), où elle se nourrit essentiellement de poissons et de crustacés. Mais cette espèce carnivore et opportuniste peut également se nourrir d'amphibiens, voir de reptiles et d'oiseaux.

